



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE | MINISTERIAL CONFERENCE ON THE CANADIAN FRANCOPHONIE

JUN 2019

# infolettre

## CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

### 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE : QUE LA SYNERGIE S'INSTALLE!

VOILÀ 25 ANS que la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC) est née et que ses membres et partenaires consultent, analysent et passent à l'action pour permettre aux communautés francophones et acadiennes de s'épanouir, s'agrandir et exprimer leur vitalité! Depuis 1994, on constate un accroissement continu des services gouvernementaux en français dans les provinces et les territoires. Cela témoigne de la volonté des gouvernements à servir leurs communautés. En adoptant des politiques, des lois et des règlements, tout en travaillant sur des thématiques phares comme l'immigration francophone, le développement économique ou encore la santé, la CMFC a indéniablement démontré son engagement indéfectible envers l'essor de la francophonie canadienne.

Cette année, l'accès aux services de justice familiale en français et l'offre de renseignements et de services gouvernementaux en français ont fait l'objet de mesures concrètes et d'échanges avec des organismes de diverses sphères. Le continuum de services de justice en français s'est élargi en matière de droit familial. Plus d'information et d'outils sont maintenant accessibles. Grâce à un partage de bonnes pratiques et diverses sessions de formation, la capacité de prestation de services en français est en croissance.

Les travaux intergouvernementaux visant à accroître l'immigration francophone et favoriser l'établissement et l'intégration des immigrants se sont poursuivis. Des partenariats ont également été formés pour mieux attirer et retenir les travailleurs francophones.

Les travaux du Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne visant à faciliter les **collaborations intra- et intersectorielles** se poursuivent. Une stratégie en cours d'élaboration permettra bientôt d'atteindre une vitesse de croisière et une plus grande **synergie**.

Lors de la conférence ministérielle sur la francophonie canadienne des 26, 27 et 28 juin à Iqaluit, les ministres donneront une nouvelle impulsion à leurs travaux, qu'ils orienteront autour du thème «**Respect et inclusivité**», une suite logique aux activités de l'année qui se termine.



La CMFC, créée en 1994, est le seul forum intergouvernemental qui regroupe les ministres responsables de la francophonie canadienne. Elle travaille pour une francophonie ouverte, dynamique et diversifiée qui contribue et participe pleinement à l'essor de la société canadienne.



## 50<sup>e</sup> anniversaire et modernisation de la *Loi sur les langues officielles*

L'ANNÉE 2019 MARQUE le 50<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les langues officielles (Loi)*. Une programmation pancanadienne a été planifiée en collaboration avec plusieurs institutions fédérales et organismes communautaires. Le symposium sur le 50<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, tenu à Ottawa en mai 2019, a été un point fort des célébrations qui se poursuivront tout au long de l'année.

L'occasion était tout indiquée pour faire le point sur les réalisations des dernières décennies en matière de langues officielles et de porter un regard vers l'avenir. C'est dans ce contexte que le gouvernement canadien a procédé à l'examen de la *Loi*, afin de s'assurer qu'elle soit en harmonie avec les aspirations de la population et qu'elle réponde aux nouveaux défis posés par les transformations de la société canadienne.

Pour ce faire, les Canadiennes et les Canadiens de partout au pays ont été invités à participer à cet important exercice par l'entremise de forums et, de tables rondes, ou alors par la soumission de commentaires en ligne.

Au-delà de ces initiatives, le gouvernement du Canada croit en l'importance d'une collaboration fédérale-provinciale-territoriale fructueuse, comme en font foi la mise en œuvre du Plan d'action 2018-2023 et la signature de nouvelles ententes relatives aux services en français. Ce 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la CMFC se veut un témoignage éloquent de cette collaboration indispensable et du soutien à la francophonie canadienne dans toutes ses expressions.



### ONTARIO

## Notre place

LA FRANCOPHONIE ONTARIENNE fait partie intégrante de l'identité de l'Ontario. Les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens contribuent à la vitalité économique, sociale, culturelle et politique de la province.

**Aujourd'hui, l'Ontario français se démarque :**

**622 415 Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens** fiers de leur patrimoine et unis dans leur diversité; des centaines d'organisations francophones, 12 conseils scolaires de langue française et 10 établissements d'enseignement postsecondaire offrant des cours en français; ainsi que 26 régions et 245 organismes désignés en vertu de la *Loi sur les services en français*.

**Un ministère à part entière** qui se consacre uniquement aux Affaires francophones et donne aux francophones une voix forte au sein du gouvernement.

**Une société ouverte sur le monde** qui définit sa francophonie de façon à inclure le plus grand nombre de francophones possible. La définition inclusive de francophone permet de mieux refléter la diversité d'une communauté qui rayonne au-delà des frontières de l'Ontario; dans l'ensemble du pays avec sa participation à la CMFC, et à l'international grâce à son statut de membre observateur au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie.



**Une province fière de sa francophonie** qui a proclamé le 25 septembre « Journée des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes » et érigé le premier monument dédié à la francophonie ontarienne sur les terrains de Queen's Park. Appelé « *Notre place* », ce monument symbolise l'enracinement des francophones, leur croissance et leur avenir au sein de la société moderne et inclusive qu'est l'Ontario.

## Un engagement constant du Québec envers la francophonie canadienne

RECONNAISSANT LES LIENS HISTORIQUES particuliers entre les Québécois et les communautés francophones du Canada, le gouvernement du Québec a élaboré, au cours des 25 dernières années, diverses initiatives faisant progresser les échanges au sein de la francophonie canadienne. Il a ainsi organisé cinq forums de concertation réunissant les représentants des communautés, des organismes de la société civile du Québec et les gouvernements membres de la CMFC.

Ces initiatives ont pris assise sur la première Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada, qui a été dévoilée en 1995 et renouvelée en 2006.

Aujourd'hui, le gouvernement du Québec considère qu'il est temps de réaffirmer son rôle au cœur de la francophonie canadienne et de lancer une réflexion à ce sujet, ce qu'il souhaite faire avec l'ensemble des partenaires en vue de renouveler les efforts communs pour la préservation, la promotion et l'épanouissement de la langue française.

Une action renforcée du Québec bénéficie à toute la francophonie canadienne, et une francophonie canadienne forte bénéficie à tous. **C'est dans cet esprit que le gouvernement du Québec accueillera la prochaine conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, qui aura lieu en juin 2020.**



**Le gouvernement du Québec considère qu'il est temps de réaffirmer son rôle au cœur de la francophonie canadienne.**

Québec 

### NOUVEAU-BRUNSWICK

## La Politique d'aménagement linguistique et culturel, une stratégie gagnante en milieu minoritaire

LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT linguistique et culturel (PALC), adoptée en mai 2014, a été élaborée conjointement par la communauté acadienne et francophone et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Cette collaboration a donné lieu à bien plus qu'une politique. Elle est un réel projet de société, se vivant au quotidien et suscitant l'engagement de toutes et de tous.

La PALC vise à accroître la capacité de tous les partenaires en éducation à réaliser la double mission du système éducatif acadien et francophone, tout en contribuant au développement durable de la communauté acadienne et francophone et à celui du Nouveau-Brunswick.

La mise en œuvre de la PALC et de ses visées se concrétise grâce à un réseau de plus de 60 partenaires multisectoriels, chacun s'étant doté d'un plan d'action stratégique. Des forums thématiques permettant d'approfondir certains aspects de la PALC sont organisés chaque année par les partenaires.

Un laboratoire d'innovation sociale et des cafés réseau ont également été mis sur pied afin de favoriser l'autonomisation des partenaires et de voir naître de nouvelles formes de collaboration créative.

Enfin, afin de permettre à la communauté et à l'ensemble des partenaires de s'approprier la PALC, une stratégie de marketing social a été créée. Le site Web [Créons la suite](#) met en valeur les pratiques réussies dans le but d'inspirer le plus grand nombre de citoyennes et de citoyens. Il fournit également des ressources et des outils pour que tous les partenaires puissent à leur tour concevoir d'importantes initiatives et surtout, [créer ensemble la suite de leur histoire](#).



Jeunes reporters Créons la suite, 58<sup>ème</sup> session ministérielle de La Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN)

## La francophonie néo-écossaise, composante précieuse de notre patrimoine

LA CULTURE ACADIENNE et la langue française sont essentielles à l'identité néo-écossaise. Tandis que les Canadiennes et les Canadiens célèbrent le 50<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, les Acadiens et les francophones de la Nouvelle-Écosse célèbrent le 15<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les services en français* de la province avec une série d'initiatives, notamment :



- un Plan d'action pour l'immigration francophone en Nouvelle-Écosse : une première pour la province. Fruit d'une collaboration entre l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, et de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse, le Plan, lancé le 20 mars 2019, offre une vision stratégique visant à stimuler l'immigration francophone pour contribuer à l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone;
- une nouvelle Entente Canada–Nouvelle-Écosse relative aux services en français et un nouveau plan stratégique pour 2018-2023 qui permettront au gouvernement de poursuivre le développement de l'offre de services en français et d'encourager la prestation de ces services dans les municipalités;
- un appui continu au Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse qui prévoit le renforcement de l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie;
- la promotion de l'offre active de services en français par la relance du programme d'identité visuelle *Bonjour!*

### MANITOBA

## Respect et inclusivité : La Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine

MOMENT PHARE DANS L'HISTOIRE des services en français depuis 25 ans, la *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine* – promulguée sans opposition en 2016 – est un modèle d'inclusivité et de respect pour la communauté francophone, autant par sa nouvelle définition de la francophonie que par l'approche double adoptée envers le soutien de la communauté.

Citons la *Loi* : « Francophonie manitobaine » s'entend de la communauté au sein de la population manitobaine regroupant les personnes de langue maternelle française et les personnes qui possèdent une affinité spéciale avec le français et s'en servent couramment dans la vie quotidienne même s'il ne s'agit pas de leur langue maternelle ». Toute personne qui choisit de vivre en français peut maintenant se considérer membre de la francophonie manitobaine !

La *Loi* oblige les entités publiques à mettre en œuvre des plans stratégiques pluriannuels sur les services en français. Ceux-ci doivent comprendre des mesures pour soutenir la communauté et pour prendre en considération ses besoins lors de la mise en place des

politiques et programmes. Ainsi renforce-t-elle la prestation des services en français tout en assurant l'épanouissement de la francophonie grâce à la consultation et la collaboration.

Cette double approche, basée sur les concepts de la reconnaissance et du progrès, appuiera le développement de la communauté d'expression française et sa pérennité. Le rapport préparé annuellement par le Secrétariat aux affaires francophones démontrera comment la province soutient la communauté.

## Partenariat avec la communauté franco-ténoise

AU FIL DU TEMPS, une relation de collaboration sans précédent s'est tissée entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et la Fédération franco-ténoise (FFT), ce qui leur permet de réaliser des projets particulièrement stimulants. Récemment, les deux entités ont élaboré ensemble un cadre de planification stratégique visant à établir un plan de marketing social pour augmenter l'utilisation par le public des services en français du GTNO.

Afin de mieux définir le cadre, la FFT a demandé, au nom du GTNO, l'avis de la population francophone des Territoires du Nord-Ouest pour en apprendre davantage sur ses comportements, ses opinions et ses activités. De plus, la FFT a mené des entrevues avec des employés clés du GTNO pour recueillir leurs commentaires sur l'utilisation des services en français du GTNO par le public.

La FFT a élaboré un cadre de planification stratégique sur le marketing social en collaboration avec des acteurs clés du Secrétariat aux affaires francophones et du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

La FFT agit comme porte-parole de la communauté franco-ténoise auprès du gouvernement fédéral et du GTNO.



### DERNIÈRE RENCONTRE ENTRE LA FFT ET LE GTNO

AU PREMIER PLAN, DE GAUCHE À DROITE : Lise Thériault, Santé et Services sociaux; Marie-Ève Duperré, Finances; Linda Bussey, directrice générale de la Fédération franco-ténoise; Benoît Boutin, directeur général du Secrétariat aux affaires francophones; Belinda Breadmore, Affaires municipales et communautaires

AU SECOND PLAN, DE GAUCHE À DROITE : Savannah Jones, Services TNO; Ingrid Kabanga, Secrétariat aux affaires francophones; Sonia Idir, Infrastructure; Thierry Lavoie, SID; Emma St-Amour, Secrétariat aux affaires francophones; Stéphane Gagné, Environnement et Ressources naturelles; Lorne Gushue, Secrétariat aux affaires francophones



### COLOMBIE-BRITANNIQUE

## La Colombie-Britannique favorise des services en français plus diversifiés et plus inclusifs

LE PROGRAMME DES AFFAIRES FRANCOPHONES de la Colombie-Britannique a été créé en 2001 à la suite de la signature de la première entente Canada-Colombie-Britannique relative aux services en français. Le programme vise à accroître les services en français dans les régions rurales et urbaines. Avec 300 000 francophones et francophiles, et un intérêt croissant pour l'immersion française, la province s'est engagée à offrir un plus grand accès à de tels services. Depuis 2018, 250 000 dollars par an sur cinq ans sont offerts, par la province, aux organismes sans but lucratif pour des initiatives en français permettant d'améliorer la vie des Britanno-Colombiens d'expression française.

En 2002, la province a proclamé le 20 mars Journée de la francophonie qui est depuis célébrée chaque année à l'Assemblée législative. Depuis 2011, le drapeau des Franco-Colombiens est hissé devant le Parlement et un prix est remis pour souligner la contribution exceptionnelle de Britanno-Colombiens d'expression française à l'avancement de la francophonie. Ce prix, témoignage de diversité et d'inclusion, a été remis entre autres à des Autochtones francophones, des citoyens nés au Canada et des immigrants. Les récipiendaires sont d'une grande diversité. Parmi eux, on compte des artisans, des entrepreneurs, des athlètes, des historiens et aussi des innovateurs provenant du milieu de la santé.



## ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

# Francophonie et bilinguisme mis en valeur à l'Î.-P.-É.

L'ANNÉE 2019 EST IMPORTANTE pour l'Île-du-Prince-Édouard car elle met en valeur le bilinguisme et la francophonie. Ensemble, la communauté acadienne et francophone insulaire et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard partagent un but commun : contribuer davantage à promouvoir l'épanouissement de la culture et de la langue française des Acadiens, des francophones et des Insulaires d'expression française.

Depuis 1987, le gouvernement travaille à appuyer la communauté acadienne et francophone par de nombreuses politiques. Une loi a été partiellement promulguée en 1999 et la loi actuelle, la *Loi sur les services en français*, a été retravaillée et promulguée en 2013.

En s'appuyant sur le principe de l'harmonisation des priorités de la communauté avec la capacité du gouvernement à offrir les services, la *Loi* garantit une réponse en français aux correspondances écrites en français, des consultations publiques en français et en

anglais, ainsi que neuf services désignés qui doivent être offerts en français ou en anglais, selon le choix de la personne.

La dualité linguistique est une source de fierté pour un francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. La province a le grand plaisir de recevoir des visiteurs en provenance des quatre coins du monde à l'occasion du Congrès mondial acadien débutant le 10 août 2019.

Ce rassemblement est une occasion de célébrer le patrimoine francophone, de valoriser une société bilingue et un avenir brillant pour l'Île.

## YUKON

# Ça commence avec nous!

À L'AUBE DU 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, le gouvernement du Yukon dresse un bilan favorable et prometteur des avancées réalisées en matière de services en français.

Inspirés par notre premier Cadre stratégique sur les services en français 2014-2018, nous avons jeté des bases solides en vue d'améliorer nos services en français, notamment en créant un modèle d'offre active propre au Yukon.

Grâce à un financement fédéral bonifié, nous avons surpassé nos objectifs, comme celui visant les postes désignés bilingues dans la fonction publique : leur nombre a bondi de 6 à 55 en 2017-2018, puis à 73 en 2018-2019. Nous avons aussi renforcé nos communications en français grâce à @LeYukonFr sur les réseaux sociaux ainsi qu'à un nouveau site Web 100% bilingue, [Yukon.ca](http://Yukon.ca).

Le nouveau Cadre 2018-2022 s'inscrit dans la continuité du précédent. Il mise sur l'offre proactive des services en français ainsi que sur leur promotion à grande échelle. En plus d'améliorer l'accès aux services et d'encourager le public à les utiliser, nos stratégies visent à atténuer les facteurs qui freinent l'acceptation des services en français.

**Hello Bonjour**

Yukon

Hello Bonjour

Bonjour or Hesitation

Voulez-vous être servi en français?  
[Voolay-vooy ay'tre servee on français]  
(Would you like to be served in French?)

Oui

Un moment s'il vous plaît.  
[Uhn momen seel' voo play]  
(One moment please.)

Cet a designated bilingual colleague

\_\_\_\_\_  
Name

\_\_\_\_\_  
Telephone

\_\_\_\_\_  
Name

\_\_\_\_\_  
Telephone

**If unavailable, use Interpretation Services**

1. Dial 1-866-874-3972
2. Enter Codes 02 (866-869-800) when prompted
3. Press 2 for all other languages
4. State required language (French)
5. Press 9 to confirm when prompted
6. Enter your department code (which is your department mailing code)

Mailing code: \_\_\_\_\_

Indication destinée à la population pour l'informer que le personnel a été formé et qu'il est prêt à offrir le service en français, de façon proactive.

Outil destiné au personnel qui ne parle pas français pour l'aider à mettre rapidement le client en communication avec le service en français.

Cette invitation, qui commence par « Hello, Bonjour, », est essentielle au succès du déploiement de l'offre active à la grandeur du gouvernement.

## À l'appui de la francophonie albertaine, une population diversifiée en pleine croissance

L'ALBERTA S'ENORGUEILLIT DE sa population francophone, qui forme un groupe dynamique, diversifié et vivant, dont les racines remontent à plus de deux siècles. Aujourd'hui, le français est la langue la plus parlée dans la province après l'anglais, et sa population d'expression française, formée de personnes de toutes origines, continue de croître.

Au fil des ans, le gouvernement de l'Alberta a travaillé étroitement avec la communauté francophone afin d'appuyer la vitalité de sa population et de lui fournir des programmes et services de qualité qui répondent concrètement à ses besoins. Depuis la création du Secrétariat francophone, en 1999, jusqu'à l'établissement du Conseil consultatif de l'Alberta en matière de francophonie en 2018, en passant par l'adoption de la toute première Politique en matière de francophonie de l'Alberta en 2017, nous avons franchi de nombreuses étapes pour fournir des services de qualité facilement accessibles à la population albertaine. À titre de membre de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, l'Alberta a appuyé l'augmentation du nombre d'écoles francophones dans la province, qui est passé de

dix établissements en 1994 à 42 en 2019. Le Campus Saint-Jean, l'université de langue française de l'Alberta, a également élargi sa programmation, en établissant entre autres le Centre collégial de l'Alberta en 2014.

L'Alberta a récemment franchi un autre jalon historique en lançant son premier plan d'action 2018-2021 sur la Politique en matière de francophonie.

Grâce à une collaboration et à des discussions constructives avec les parties prenantes de la francophonie, le gouvernement s'appuiera sur ce plan pour améliorer les services en français, aujourd'hui et dans l'avenir.

### SASKATCHEWAN

## Faciliter l'accès à la justice en français en droit de la famille

LORS DE LA 23<sup>e</sup> CONFÉRENCE ministérielle sur la francophonie canadienne qui s'est tenue à Whitehorse, au Yukon, les 5 et 6 juillet 2018, les ministres responsables de la francophonie canadienne se sont entendus pour favoriser l'accès à la justice familiale en français.

Afin de respecter cet engagement, le gouvernement de la Saskatchewan a traduit en français une trousse d'introduction d'instance en matière familiale. De plus en plus de citoyennes et de citoyens se représentent eux-mêmes au tribunal. Cette trousse leur permettra de faire valoir leurs droits concernant, entre autres, la garde des enfants, le droit d'accès, une pension alimentaire pour enfant, le partage des biens et le divorce.

La trousse répond à des questions telles que : comment remplir les formulaires? Est-il nécessaire de se rendre au tribunal? Que faut-il faire après son passage au tribunal?

La trousse s'inscrit dans un ensemble de mesures appuyant l'utilisation du français dans les tribunaux de la Saskatchewan, telles que la nomination de juges bilingues et l'adoption en anglais et en français de plusieurs lois portant sur la justice familiale.

Enfin, la trousse vient bonifier le site [saskatchewan.ca/bonjour](http://saskatchewan.ca/bonjour), portail des programmes et services offerts en français par le gouvernement provincial.



## 25 ans de collaboration !

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL est honoré d'avoir collaboré avec le gouvernement fédéral et la communauté francophone et acadienne sur de nombreuses initiatives au cours des 25 dernières années.

Parmi les nombreux services, programmes et meilleures pratiques adoptés au fil du temps, nommons :

- la création du poste d'agent de liaison communautaire au Bureau des services en français (BSF) en 2000. Ce poste est essentiel pour permettre au gouvernement de concrétiser la proposition des services en français destinés à la communauté francophone et acadienne;
- l'adoption de la Politique sur les services en français (2015);
- la mise en œuvre du projet des « navigateurs » de services en français en 2018 au sein de deux divisions de Service T.-N.-L. où la demande de services en français est fréquente (état civil et immatriculation des véhicules). Le BSF a depuis étendu ce projet à d'autres ministères. Les navigateurs, qui assurent la liaison entre le ministère et le BSF, sont indispensables pour accomplir l'offre de services de qualité en français.



Nous espérons avoir plusieurs nouvelles possibilités de collaborer avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les divers organismes francophones pour protéger et promouvoir le fait français à Terre-Neuve-et-Labrador tout en favorisant l'épanouissement de notre communauté.

### EN BREF :

- 1999 : Désignation du 30 mai comme Journée de la francophonie provinciale par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
- 2002 : Déclaration de principes, selon laquelle le leadership gouvernemental est crucial pour l'avenir de la francophonie canadienne, signée à St. John's
- 2002 et 2016 : 7<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> conférences ministérielles sur la francophonie canadienne tenues à St. John's



## NUNAVUT

### Ullukkut, Hello, Bonjour

DÈS LA CRÉATION du Nunavut, qui a maintenant 20 ans, le gouvernement s'est affairé à développer un régime législatif afin de protéger et de promouvoir les droits linguistiques sur son territoire. En 2008, il adopta une nouvelle *Loi sur les langues officielles*, laquelle reconnaît l'inuktitut, l'anglais et le français comme langues officielles du territoire, ainsi que la *Loi sur la protection de la langue inuit*.

Afin d'actualiser ces lois, le gouvernement a ensuite instauré un premier, puis un second plan de mise en œuvre. Ce dernier, *Uqausivut 2.0*, cible la période 2018-2023; il tient compte des réalités de l'heure et vise des résultats réalistes pour les cinq prochaines années. Il énonce des stratégies visant à accroître le nombre de personnes apprenant et parlant l'inuktitut au Nunavut, tout en favorisant la protection et la promotion des droits de tous les locuteurs des langues officielles du territoire, lesquelles incluent le français.

La communauté francophone d'Iqaluit s'est dotée d'institutions et d'organismes la représentant dans plusieurs sphères, il y a de cela plus de 20 ans. Ceux-ci contribuent activement à la vitalité et au dynamisme de la communauté francophone qui représente 14 % de la population de la capitale territoriale. En effet, environ 1 525 Nunavummiuts peuvent s'exprimer en français, dont 270 Inuites et Inuits.

Les droits linguistiques font partie intégrante des valeurs de la société nunavoise, caractérisée par le respect, l'inclusivité et la vitalité des communautés de langues officielles qui la constituent.